

3.3 - RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS DE LOISIR CRITÉRIUM INDIVIDUEL BENJAMIN(E)S SAISON SPORTIVE 2026/2027

1 - DÉFINITION

Le critérium benjamin doit permettre aux enfants d'accompagner leur découverte de la compétition dans une atmosphère éducative, dépassionnée sans pression sur les participants.

C'est une entrée progressive dans la compétition sous une forme adaptée qui est recherchée. De l'engagement à la remise des récompenses, le benjamin doit être dans un contexte éducatif.

Les accompagnateurs, les parents doivent dans la mesure du possible être concernés par l'organisation.

Les rencontres doivent être courtes et se dérouler dans une ambiance empreinte de sérieux et de respect.

2 - SEXE:

FÉMININ ET MASCULIN

3 - ANNÉES DE NAISSANCE :

BENJAMINS/BENJAMINES

Cf. [Tableau récapitulatif des contrôles d'engagements](#)

4 - NATIONALITÉ : FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

Non résidents licenciés FFJDA inclus

5 - GRADES - LICENCES - IDENTITÉ - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture jaune orange minimum.
- Deux années de licence FFJDA dont celle de l'année en cours.
- Contrôle de l'identité du licencié par l'intermédiaire du passeport sportif ou de tout autre support permettant de justifier l'identité
- Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique du judo ou questionnaire médical annuel établi à la prise de licence en fonction du règlement médical

[Règlement médical – Titre II – Article 7 et suivants](#)

6 - PARTICIPANTS

Ouvert à tous les licenciés de la FFJDA.

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Benjamines : –28kg ; –32kg ; –36kg ; –40kg ; –44kg ; –48kg ; –52kg ; –57kg ; –63kg ; +63kg

Benjamins : –26 kg ; –30kg ; –34kg ; –38kg ; –42kg ; –46kg ; –50kg ; –55kg ; –60kg ; –66kg ; +66kg

Nota - Les organisateurs pourront constituer des groupes de poids sans tenir compte des catégories ci-dessus quand les conditions l'imposeront. Dans ce cas il conviendra de respecter, dans la mesure du possible, un écart de poids maximum de 10 % pour constituer les groupes.

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de FRANCE JUDO

[Site FFJDA Onglet COMPETITIONS/REGLEMENTATION SPORTIVE](#)

9 - TEMPS DU COMBAT

Féminines et Masculins : 2 minutes

Récupération entre deux combats : deux fois le temps nominal de combat
Temps d'immobilisation commun à toutes les tranches d'âge.

Pas d'avantage décisif.

Décision en cas d'égalité : elle sera prise en concertation des deux arbitres référents selon la majorité des trois.

10 - ORGANISATION

Un échauffement collectif devra être organisé avant le premier tour de la compétition.

11 - FORMULE DE COMPÉTITION

Cf. [Code sportif – Paragraphe J – Organisation – 3/ Formule de compétition](#)

Le choix d'autoriser ou non l'accompagnant est défini dans le projet sportif de ligue.

12 - EPREUVE DE QUALIFICATION

Départementale sur engagement ou sélection

Régionale sur sélection départementale ou régionale